



BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Administrateur ou administratrice de la Chambre de commerce de Sherbrooke 4 postes à combler

Conformément à l'article 5.5 des règlements généraux de la Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke (CCIS), le comité de mise en candidature sollicite des candidatures pour combler les postes d'administrateurs/d'administratrices. Les membres peuvent soumettre la candidature d'une ou plusieurs personnes, dûment qualifiées aux termes de la loi et des règlements de la Corporation, en retournant au comité de mise en candidature, au plus tard **le 27 août 2025 à 12 h**, un ou plusieurs bulletins de mise en candidature (un bulletin pour chaque personne candidate).

Personne se portant candidate

Nom : _____

Entreprise : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Deux membres appuyant cette candidature

Nom : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Déclaration

J'accepte que ma candidature soit posée au poste d'administrateur ou d'administratrice de la CCIS.

Signature

Date

Fournir un plunitif à la demande de la direction. La procédure vous sera transmise.

Nous aimerions connaître vos attentes et la nature de votre implication en rapport à cet engagement.

Pour être administrateur.trice, il suffit d'être membre en règle et de vouloir s'impliquer activement par un engagement professionnel et bénévole :

- Être disponible au minimum de 2 heures pour participer à la réunion mensuelle du conseil d'administration.
- S'impliquer dans un des comités de votre choix.
- S'investir pour augmenter la participation aux activités de la Chambre et stimuler intellectuellement pour l'avancement des dossiers socio-économiques.
- Susciter l'adhésion de nouveaux membres.
- Les membres du conseil d'administration choisiront le prochain ou la prochaine présidente parmi leurs pairs.
- Veuillez prendre note que par souci d'équité, nous limitons le nombre de représentant à un par secteur d'activité.

Chaque personne soumettant sa candidature devra prendre rendez-vous avec Mélanie Côté, directrice générale, au 819-822-6151.

Veuillez retourner le tout par courriel à : mcote@ccsherbrooke.ca

Au plus tard lundi, 27 août 2025, 12h.

Selon les règlements généraux

2.3 Procuration

Un membre en règle peut confier à un autre membre en règle une procuration pour participer au vote lors d'une assemblée générale. Pour ce faire, il doit compléter un formulaire, disponible sur le site Internet de la Chambre, et le transmettre dûment signé à la Chambre cing jours ouvrables (3 septembre, 12h au plus tard) avant la tenue de l'assemblée générale de manière à permettre la vérification des procurations par le personnel de la Chambre.

**Assemblée générale annuelle
Mercredi 10 septembre, Lavery Avocats
95 Boulevard Jacques-Cartier S, Sherbrooke Qc J1J 2Z3**